

 Consigne	Facture Pro-forma CI-SanarSoft <i>(les mentions obligatoires)</i>	Date création 10/05/2020	Référence 21CO.007
		Dernière modif. 14.03.2022	1 page (s)

Rédaction : Adia Coumba Ndaw

Révision : Papa Souleymane Ndiaye, Jean Le Fur (13.05.2020)

Mots clefs : [comptabilité](#), [consigne](#), [facture pro-forma](#)

Résumé : Nature, fonction et consignes à respecter pour l'élaboration d'une pro-forma.

Nature et fonction d'une facture pro-forma

La facture pro-forma est un document commercial présenté sous forme de facture mais son chiffrage doit se faire avec prudence car **il engage l'entreprise dès lors qu'elle est signée par le client**. Dans le cadre des activités de vente des prestations de SanarSoft, nous allons l'utiliser afin de présenter au client les conditions générales de la tarification de la prestation qui lui est proposée. Afin que le client puisse se faire une idée précise de ce qui va lui être facturé s'il contracte avec SanarSoft

Ainsi la facture pro-forma que nous allons proposer au client comprendra : une description claire et détaillée de la prestation de services, une présentation des conditions commerciales : prix, remises éventuelles, termes de paiement, termes de la livraison.

Mentions obligatoires pour l'établissement de la pro-forma

La facture pro-forma doit être rédigée en respectant des conditions de forme. En effet la législation prévoit que toute facture pro-forma doit obligatoirement comporter plusieurs mentions pour qu'elle soit valable.

Le formalisme à respecter se présente comme suit :

- la mention « Pro-forma »
- l'identification du fournisseur (SanarSoft)
- le nom du prospect ou client
- la date d'émission du document
- un numéro de facture pro-forma
- le détail des marchandises ou prestations
- les quantités
- les tarifs hors taxes
- la TVA
- les délais de paiement
- les délais de livraison
- les déductions éventuelles
- la durée de validité de l'offre
- les conditions particulières
- stipuler qu'elle a été établie avant l'exécution de la prestation datée puis signée par le client avec la mention « **bon pour travaux** » ou « **bon pour accord** » pour qu'il soit valable

Si la facture pro forma est émise pour une transaction internationale, elle devra indiquer la devise de facturation.